

Cabinet de Maître Laurent LEFEBVRE, Avocat à BRIEY 54150 VAL DE BRIEY

VENTE EN AUDIENCE PUBLIQUE

Il sera procédé le :

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026, à 09 HEURES,

en l'audience des ventes immobilières du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY, séant au Palais de Justice à BRIEY, à l'adjudication, **au plus offrant et dernier enchérisseur**, de l'immeuble dont la désignation suit :

Sur la commune de MERCY LE BAS (54960) au 1B rue des Pruniers :

- Un ancien corps de ferme à usage d'habitation, d'une superficie habitable de 80 m² environ, comprenant :
 - au rez-de-chaussée : un garage, deux ateliers en enfilade avec une pièce borgne puis une grange avec toiture manquante ;
 - au 1^{er} étage : séjour, cuisine, deux chambres, salle de bains et WC, accès par escalier du garage ;
 - grenier aménagé au-dessus.

Cadastrée section AA n° 211 pour une contenance de 01a 32ca et AA n° 212 pour une contenance de 44ca.

VISITE : Par l'intermédiaire de l'étude SCP Christophe DZELEBDZIC, Commissaire de Justice le 19 OCTOBRE 2026 à 14 heures

Sur la mise à prix de :

DIX-HUIT MILLE EUROS (18.000 €).

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY (RG n°24/00015) ou au cabinet de Maître Laurent LEFEBVRE, Avocat près le Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY (54150), demeurant à BRIEY 54150 VAL DE BRIEY – 16 Bis, rue du Maréchal Lyautey (☎ 03 82 46 25 75) ou sur le site internet AVOVENTES.

Les enchères ne pourront être portées que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY.

Pour pouvoir enchérir, les amateurs devront remettre à leur Avocat contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, cette garantie ne pouvant être inférieure à 3.000,00 €.

Ils devront également présenter au Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY s'il s'agit de personnes physiques un extrait de leur acte de naissance délivré moins de trois mois avant le jour de l'adjudication, s'il s'agit de personnes morales (société, association...) d'un extrait Kbis délivré moins d'un mois avant le jour de l'adjudication.

Fait et rédigé à BRIEY.

L'Avocat poursuivant,

Maître L. LEFEBVRE.